

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre à 19 heures 30 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN.

Absent excusé : Gilles MARTIN

Secrétaire de séance : Mauricette Verhulst-Vuillemin

M. le Maire ouvre son 26ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Présentation et approbation du PADD
- Affiliation au régime d'assurance chômage
- Ouverture et fermeture de l'église
- Demande pose boîtier de branchement place du Calvaire de la Forêt
- Questions diverses

M. Le Maire demande de rattacher au conseil les sujets suivants :

- Demande de subvention au titre de la DETR pour aménagement des travaux de sécurité dans le centre-bourg
 - Demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement de la chaudière et des travaux d'isolation du grenier de la mairie
 - Adhésion à l'assurance chômage
- Le Conseil est unanime.

- Approbation du dernier compte rendu

Il est approuvé le compte rendu de la réunion du 02 décembre 2016 à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de sécurité dans le centre-bourg

M. le Maire fait part qu'il a rencontré M. Simon de l'Agence Routière de Conches en Ouche pour lui exposer le projet d'aménagement du carrefour dans le centre bourg. Ce dernier viendra le présenter lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter, au titre de la DETR 2017, l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour les travaux de sécurisation du carrefour dans le centre-bourg.

Demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement de la chaudière et des travaux d'isolation du grenier de la mairie

M. le Maire fait part qu'un bilan énergétique a été réalisé pour tous les bâtiments publics avec l'appui du référent en énergie partagée M. Labiche. Les actions prioritaires seraient d'isoler les combles et de remplacer la chaudière par une nouvelle à condensation et d'adopter la programmation à l'occupation actuelle des locaux.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter, au titre de la DETR 2017, l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour réaliser les travaux de rénovation thermique et de remplacement de la chaudière.

Affiliation de la collectivité au régime d'assurance-chômage

M. le Maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance.

Les employeurs publics peuvent adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour le personnel non titulaire et non statutaire par un engagement de 6 ans. Le contrat est renouvelé automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat.

Considérant qu'il est nécessaire que la collective adhère à ce régime pour éviter le versement d'allocations de chômage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'adhésion de la commune au régime d'assurance-chômage

-**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention bipartite entre la commune et l'Urssaf.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

M. le Maire fait part que chaque conseiller a reçu le projet du PADD. Une réunion publique a eu lieu vendredi 09 décembre dernier pour présenter les orientations du PLU.

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

M. Le Maire présente les orientations du PADD au Conseil Municipal :

-Maintenir le caractère rural de la commune

*avoir une politique de préservation du patrimoine local

* protéger la qualité paysagère et architecturale du territoire

* pérenniser l'activité agricole

- Préserver et mettre en valeur le contexte environnemental

* réduire la consommation des projets d'habitat sur les espaces agricoles et naturels

* préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et œuvrer à sa restauration

* renforcer le rôle de la biodiversité en milieu urbanisé

* préserver les ressources naturelles et limiter les risques

- Définir une politique d'accueil du territoire

* accueillir une nouvelle croissance démographique centrée sur le village

* définir une politique d'urbanisation faiblement consommatrice d'espaces agricoles et naturels

*favoriser le maintien d'une vie locale par les équipements, les commerces et l'activité artisanale

- Affirmer la vocation touristique de la commune

* confirmer le statut de Center-Parcs comme pôle majeur touristique du Sud de l'Eure

* Favoriser la (re)découverte du territoire et développer le rôle du tourisme sur l'ensemble de la

commune

- Renforcer la fonctionnalité globale du territoire

*définir une politique de déplacement adaptée au contexte de la commune

* prévoir l'adaptation du territoire aux nouvelles technologies numériques et énergétiques

Après débat sur les orientations du PADD,

M. Le Maire propose aux membres présents du Conseil de voter le projet du PADD présenté.

Après le vote, il en ressort que le conseil municipal

-**ADOpte** les grandes Projets d'Aménagement et de Développement Durables

Ouverture et fermeture de l'église

Mauricette VERHULST-VUILLEMIN s'en chargera en attendant le remplacement de M. Mme Gauquelin.

Demande pose boîtier de branchement place du Calvaire de la Forêt

M. le Maire fait part que la Sogetra a pris du retard pour brancher le candélabre rue des Bois Francs. En compensation, il a été convenu la pose d'un branchement place Marie-Annick Vilain afin de pouvoir éclairer un cèdre.

Le conseil, à l'unanimité, est favorable pour la pose d'un boîtier de branchement sur le candélabre situé à côté du calvaire afin de pouvoir illuminer cette place durant la période de Noël.

Décision modificative

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements en section de fonctionnement sur les comptes 6558 « Autres contributions obligatoires » et 022 « Dépenses imprévues »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits ainsi qu'il suit :

Compte 6558 + 1 000.00 €

Compte 022 - 1 000.00 €

Questions diverses

1/ la cérémonie des vœux du Maire et de la galette aura lieu Dimanche 08/01/2017 à la salle Maurice Durey à 15 Heures.

2/ La réunion publique concernant la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » avec le Lieutenant Zago aura lieu le 13/01/2017 à 20 Heures.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15.

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 27 JANVIER 2017 à 20H